

DÉCLARATION D'OPTION

Assurance vieillesse des conjoints collaborateurs des professions libérales

NOM, Prénom du conjoint collaborateur / partenaire de pacs :

REGIME DE BASE

(Cochez l'option choisie parmi les trois ci-dessous)

<p>1) Base forfaitaire</p> <p>Revenu forfaitaire égale à 20 568 € (taux 2021)</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>2) Pourcentage du revenu du professionnel</p> <p>- Soit 25 % du revenu ayant servi <input type="checkbox"/> d'assiette à la cotisation</p> <p>- Soit 50 % du revenu ayant servi <input type="checkbox"/> d'assiette à la cotisation</p>	<p>3) Partage d'assiette avec le professionnel avec son accord*</p> <p>- Soit fraction de 25 % du revenu <input type="checkbox"/> du professionnel</p> <p>- Soit fraction de 50 % du revenu <input type="checkbox"/> du professionnel</p> <p>Signature du professionnel pour accord</p>
--	---	---

REGIME COMPLEMENTAIRE¹

(Cochez l'option choisie parmi les deux possibles)

- Soit 25 % de la cotisation du titulaire
- Soit 50 % de la cotisation du titulaire

¹ (Part forfaitaire : 1 744 € - Part proportionnelle : 3 % des revenus compris entre 25 246 € et 185 113 €)

REGIME INVALIDITE DECES²

(Cochez l'option choisie parmi les deux possibles)

- Soit 25 % de la cotisation du titulaire
- Soit 50 % de la cotisation du titulaire

² (Part forfaitaire : 690 €)

Le

Signature du conjoint collaborateur /partenaire de pacs

Signature du professionnel

(*) En cas de partage d'assiette, la cotisation du Régime de Base est due pour l'année entière